



**Regard  
sur**

**CHEVREMONT**

**Juillet 2013**

**Bulletin n°80**

## BELFORT-SUD

### Horaires

#### **Mardi, mercredi et vendredi**

Matin : de 9h00 à 12h00

Après-midi : de 14h00 à 18h00

#### **Jeudi**

Matin : de 10h00 à 12h00

Après-midi : de 14h00 à 18h00

**Samedi** de 9h00 à 12h15



**47 Grande Rue François Mitterrand**

**90800 BAVILLIERS**

Tél 08 20 00 08 22 Fax 03 84 28 21 93



**7 Rue d'Andelnans**

**90400 DANJOUTIN**

Tél 08 20 00 08 22 Fax 03 84 28 25 67



**10 Grande Rue**

**90400 TREVENANS**

Tél 08 20 00 08 22 Fax 03 84 36 41 25



**1C Carrefour du Galland**

**90340 CHEVREMONT**

Tél 08 20 00 08 22 Fax 03 84 21 02 22

### Horaires d'ouverture de l'agence de CHEVREMONT

#### ACCUEIL :

Mardi, mercredi, et vendredi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h15

#### Sur RDV :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h00

Samedi de 9h à 12h15



Le Crédit Mutuel a été élu pour la deuxième année consécutive «Banque de l'année en France» par le magazine The Banker.



# Sommaire

## 05 Le mot du MAIRE

## 06 Informations

Conseils municipaux

Etat civil

Entretien et amélioration  
du terrain de foot

Bilan travaux en photos

## 24 Illuminations de Noël

Écho de la CADS

## 26 Atelier photographique

Atelier mémoire

Crèche des Petits Galants

Anciens combattants

Pleine forme

Elan musical

## 32 Association Mon Village

Tarot : fin de championnat

## 36 Lieux de pêche dans le T de Belfort

Piège de la toile

## 38 Atelier théâtre

« Bienvenu à bord »

Elan musical

## 42 Pleine forme : les 20 ans

Une passion de 36 années

## 47 Ecole publique

Activités sportives

Jardin

Mathématiques

## 51 Un chou et des recettes

## 52 Chez Caréoo

## 54 Escapade italienne

## 56 Chèvremont, ses origines

## 58 Paroisse Ste trinité

## 59 Oiseaux blessés

## 60 Une rose un espoir

# ENTREPRISE



# COULON

FENETRES

VOLETS

PORTES DE GARAGES

GARDE-CORPS

PETITS TRAVAUX EXTERIEUR ET INTERIEUR

27 BIS RUE DE LA GARE 90340 CHEVREMONT



06.67.13.41.76

03.84.28.06.47

# Cassiopée

Coiffeur Visagiste



Tél : 03-84-90-28-61

Rue de Pérouse 90340 CHEVREMONT

# CASS'AUTOS DARTIER



Pièces détachées  
occasion toutes marques

Achat - Vente  
de voitures accidentées

Route de Chèvremont 90400 VEZELOIS

Tél : 03 84 56 05 08 - Fax : 03 84 56 08 43

E-mail : [cassautodartier@free.fr](mailto:cassautodartier@free.fr)

# Le mot du maire



Nous voici à l'heure des vacances estivales pour lesquelles nous espérons enfin voir arriver le soleil et la chaleur.

C'est aussi le moment de faire le bilan des actions menées tout au long de l'année :

Bilan pour nos enfants qui terminent leur année scolaire, avec le passage dans la classe supérieure, ou le résultat d'un examen.

Bilan pour vos élus qui avaient engagé des travaux :

- L'église presque terminée qui attend aussi le soleil pour sécher.
- Le chemin stratégique qui n'a pas encore démarré et qui verra une profonde remise en forme après le bornage définitif intégrera une piste cyclable et une voie de circulation en double sens pour les véhicules légers.
- Les chemins forestiers au « petit bois » qui n'ont vu qu'un début de commencement compte tenu de la météo que nous avons subie depuis l'automne dernier. Espérons une période plus sèche pour mener à bien ces travaux.

Bilan d'un mandat qui aura vu d'importants travaux dans notre village :

- La transformation de la cure en crèche et salles associatives
- L'agrandissement de la cour de l'école maternelle conjointement avec la création d'un parking et d'une route de dégagement de la place du cimetière
- L'aménagement de l'espace entre crèche et école de la Providence
- La réfection complète de la cour de l'école élémentaire et la création d'un quai bus surélevé.
- La prochaine création de deux nouvelles entrées de village route de Bessoncourt et route de Fontenelle permettant d'intégrer les accès aux lotissements sur la Goutte et sur la Ville.
- Une réfection complète de la salle informatique, accessible aux enfants de l'école, et à vous tous par le biais des associations.
- Une amélioration du service rendu aux familles avec l'animation autour de la restauration scolaire ; les propositions de Centre de Loisirs Associé à l'école ; notre partenariat avec les Francas pour un « passeport vacances » offert aux jeunes de la commune.

Je souhaite à tous d'agréables vacances synonymes de repos et de bien être et vous donne rendez – vous pour une rentrée dans la bonne humeur.

Votre Maire bien à vous.



# Conseils municipaux

25 janvier 2013

Absents : Christophe BOULAT - Linda MARCHAL

Absents excusés : Alain HUGUENIN - Jean DOUCELANCE - Michel POMODORO absent excusé n'a pas donné de pouvoir-  
Isabelle JEAN, excusée, a donné pouvoir à Didier FRICKER

## Médecine professionnelle et préventive

Par un courrier du 26 décembre le CDG 90 nous avise que le marché passé avec les deux partenaires était conclu pour une participation financière de 75 E par agent.

Le CDG a préféré proposer au Conseil d'administration une solution fondée sur un pourcentage de la masse salariale qui présente l'incontestable avantage de transformer la cotisation de chaque adhérent en un coût globalisé de service, c'est-à-dire une cotisation intégrant tous les coûts directs et indirects du suivi médical des agents.

Le taux est fixé à 0,3 % de la masse salariale (la masse salariale pour 2012 des agents de la commune de Chèvremont est d'environ 221 000 E (traitement brut + nbi) soit une cotisation pour 13 agents de 663.00 E (221 000 x 0.30%) au lieu de 754.00 E (13 x 58)

La différence tarifaire étant prise en charge par le CDG. **Adopté à l'unanimité**

## Participation pour l'installation d'une benne à déchets verts

Suite à différentes réunions entre le SERTRID, la CAB, et les communes de Vézelois, Meroux et Chèvremont il a été décidé de mettre en place une benne à déchets verts sur le territoire de la commune de Vézelois, à proximité du château d'eau actuel.

Un devis de réalisation des travaux a été retenu par la commune de Vézelois et celle-ci nous demande une participation de 5475 E HT (voir le plan de financement proposé).

Coût des travaux : 54 071.90 E HT

Participation de la CAB : 25% soit 13 518.00 E HT

« du SERTRID : 40% soit 21 628.00 E HT

Subvention plan paysage estimation : 2 500.00 E HT

Participation commune de Chèvremont : 5 475.00 E HT

« « de Meroux : 5 475.00 E HT

« « de Vézelois : 5 475.90 E HT

C. JEANNIN demande si la configuration sera identique à celle de BESSONCOURT (Accès par le dessus des bennes

P.LAB confirme que les bennes seront enterrées avec une dénivelée de 1.10m (comme à Danjoutin)

E.PACAUD demande comment sera pris en compte et réparti le nettoyage.

P.LAB explique que le nettoyage sera fait par les employés communaux des communes concernées selon un planning mensuel.

Les participations validées pour le 20 février permettront de lancer les consultations à la suite. **Adopté à l'unanimité**



# Conseils municipaux

## Demande de subvention au titre de la DETR et des amendes de police

Lors du dernier CM vous vous êtes prononcé pour l'aménagement d'une piste cyclable et piétonne en bordure de chaussée existante et la réfection complète de la chaussée pour une somme de 67 332 E le long du stratégique.

Il conviendrait afin de financer ce projet de solliciter du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police pour ce projet.

Aménagement des entrées de village : M Morin du pôle études et programmation du Conseil Général nous avait fait parvenir en novembre 2012 une proposition d'aménagements de sécurité pour l'entrée du village côté Bessoncourt pour un montant de 66 567,55 E et une seconde pour l'entrée situé côté Fontenelle pour un montant de 51 420, 73 E.

La Commission consultative d'Elus ayant retenu dans les catégories prioritaires les travaux d'aménagement de l'espace public et voirie dont les travaux de mise en sécurité, il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2013. **Adopté à l'unanimité**

## Demande de subvention de différentes associations

La banque alimentaire demande une aide à la commune de Chèvremont (action expliquée sur [www.ba.org](http://www.ba.org))

1 POUR, 0 ABS, 8 CONTRE, la subvention ne sera pas accordée

L'association d'aide aux insuffisants rénaux

0 POUR, 0 ABS, 9 CONTRE, la subvention ne sera pas accordée

L'association française des sclérosés en plaque

0 POUR, 0 ABS, 9 CONTRE, la subvention ne sera pas accordée

L'association Sportive Municipale Belfortaine « Danse et ballets sur glace »

Demande pour une compétition internationale (championnat du monde de danse sur glace (3<sup>ème</sup> nation's cup) à Logrono en Espagne du 26 au 28 avril 2013).

5 POUR, 0 ABS, 4 CONTRE, une subvention de 50 euros sera accordée

## Questions diverses

Information : Dépôt d'une déclaration préalable pour le projet d'installation d'une antenne wifimax a été rejetée par l'Architecte des Bâtiments de France sur la rue du fort son positionnement sera revu.

Information : Réforme des rythmes scolaires

Les modalités d'application sont non encore définitives.

## Conseil municipal du 28 mars 2013

Absents : Linda Marchal

**Absents excusés** : Edith Pacaud pouvoir à Véronique Giambagli - Marcelle Géhendez pouvoir à Alain Huguenin - Jean Doucelance pouvoir à Michel Pomodoro - Christophe Boulat pouvoir à Pierre Lab.

## Réforme des Rythmes scolaires



# Conseils municipaux

## **L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous**

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.
- La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.
- Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

## **Les grandes lignes de la réforme : un cadre national exigeant qui favorise les ambitions éducatives des territoires**

- Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.
- À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.
- Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.
- Des déclinaisons locales seront possibles à l'intérieur du cadre réglementaire national afin de prendre en compte les contraintes et les atouts des différents territoires et de permettre à ces derniers de mener à bien leurs ambitions éducatives.
- Un certain nombre de dérogations – notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin – pourront être accordées. L'intérêt des élèves étant la priorité absolue, ces dérogations devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et présenter des garanties pédagogiques suffisantes



# Conseils municipaux

- Le maire pourra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

## **Le financement de la réforme : la création d'un fonds spécifique pour accompagner l'organisation d'activités périscolaires par les communes**

- Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes – notamment celles du mercredi matin – et à en proposer de nouvelles.
- Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.
- Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 euros supplémentaires par élève, soit 90 euros par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014. Elles bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 euros par élève.
- Parmi les communes ayant choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, seules celles éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible toucheront ces 45 euros par élève. La Commune de Chèvremont n'est pas éligible à la DSR Cible. Le décret prévoit que les communes doivent se prononcer avant le 31 mars 2013 sur la mise en application de cette réforme à la rentrée 2013 ou peuvent en demander le report à la rentrée 2014.

M. Pomodoro demande des informations sur la réunion du 22 mars avec les parents d'élèves. Il demande si les zones de vacances seront conservées.

Véronique Giambagli répond que les vacances restent inchangées (3 zones).

Elle considère que la semaine de 4 jours est trop dense et que la demi-journée supplémentaire allégera la journée des enfants.

M. Pomodoro exprime son accord sur ce dernier point.

Mme Giambagli considère que, démarrer en 2013 permettrait de prendre de l'avance sur d'autres communes pour les recrutements d'animateurs.

Elle rappelle que pour obtenir une subvention de la CAF les activités doivent être payantes.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur le coût des activités et le nombre de familles concernées.

Il est répondu que ces activités peuvent concerner 119 familles, dont 63 avec 1 enfant, 46 avec 2 enfants, 10 avec 3 enfants.

Un animateur coûte environ 30 € de l'heure. Si un animateur encadre 14 enfants, il faudra compter 2 € par heure et par enfant (-0,34 € de participation de la CAF).

Pierre Lab fait état de la pétition des parents d'élèves qui reprochent la précipitation dans la mise en place de la réforme et le manque de concertation et de communication. La réunion du 22 mars a permis de recueillir les avis des parents. Sans remettre en question la pertinence de la réforme, les parents considèrent que le délai est trop court et que les propositions présentées au conseil d'école ne sont pas suffisamment abouties compte tenu des délais de mise en place de la réforme.



# Conseils municipaux

Une centaine de parents ont signé une pétition demandant le report de l'application du dispositif à la rentrée 2014.

Michel Pomodoro demande si l'école privée est concernée. Il est répondu que toutes les écoles seront concernées.

Il est précisé que les activités ne seraient pas obligatoires, et que l'idée n'est pas de faire de la garderie mais des activités éducatives de qualité.

Le périscolaire éducatif se déroulerait de 15 heures 30 à 16 heures 30, l'étude surveillée et la garderie de 16 heures 30 à 18 heures.

Le projet de mise en place du nouveau dispositif avait aussi pour objectif de démarrer dès maintenant, et de ne laisser à la nouvelle équipe que des ajustements à la rentrée 2014.

Cependant, compte tenu des réticences, à certains égards justifiés, des parents d'élèves à la mise en place du projet à la rentrée 2013, Pierre Lab propose d'en reporter l'application à la rentrée 2014.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## Ouverture de crédits

Afin de permettre le règlement de factures d'investissement non prévues au budget 2012 et dans l'attente du vote du budget primitif 2013, il convient de prévoir l'ouverture de crédits budgétaires suivants :

Achat d'un réfrigérateur d'occasion :

Article 2188 : 500 E

Rétrocession voirie lotissement « Devant les Pages »

Article 2112 : 400.72 E

**Adopté à l'unanimité**

## Demande de subvention de différentes associations

Association Team Equitation Chèvremont :

demande pour la participation de Chevremontois au Championnat de France : coût 700E

Unanimité pour verser 70E pour chacun des 2 jeunes Chevremontois.

Collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort (subvention 2012 25E/élève) ; concours annuel :

unanimité pour verser 25 E pour chacun des 4 Chevremontois participants soit 100 E

AFM Téléthon : (mise à disposition gracieuse de la Chougalante pour le téléthon)

Pierre Lab rappelle que les dons au Telethon sont des dons privés ; la commune participe au Téléthon en mettant la Chougalante à disposition de l'Association Mon Village pour les 24 heures de tarot.

Secours Populaire Français (1 personne de la commune concernée : 32 E Avis favorable à l'unanimité

Croix Rouge Française :

le Conseil , à l'unanimité, estime que la Croix Rouge fonctionne avec des dons privés et que son financement ne relève pas de la compétence de la commune..

Prévention Routière (subvention annuelle de 250.00 E) :



# Conseils municipaux

## Prévention Routière (subvention annuelle de 250.00 €) :

Les jeunes de la commune et les anciens conducteurs bénéficient de cette activité. Avis favorable à unanimité pour verser 250 euro

## Marché de travaux pour rénovation de l'Église de la Sainte Croix

### Avenant au lot 01 maçonnerie

Lors d'une visite de chantier, il a été décelé que des pierres de jambage de la nef étaient fortement détériorées. Cette détérioration était indétectable lors du diagnostic initial. Dans le marché initial, il n'avait été prévu que la réparation de certaines pierres.

Le montant de l'avenant déduction faite des travaux prévus dans le marché initial s'élève à la somme de 7163.00 E HT soit 8 566.95 E TTC ; ce qui porte le marché de ce lot à la somme de 127 964.50 E HT soit 153 045.54 E TTC.

Pomodoro demande s'il n'est pas possible de trouver des subventions compte tenu du fait que le bâtiment est classé. M. Lab rappelle que seule une partie de l'Église est classée à l'inventaire des monuments historiques, en particulier le péristyle. La DRAC, le Conseil Régional, et la fondation du patrimoine qui peut recueillir les dons pour cette opération participent au financement des travaux. **Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

### Avenant au lot 02 Charpente Couverture Zinguerie

Lors d'une visite de chantier, il a été détecté que la mouchette du plafond du péristyle était en très mauvais état. Il a donc été décidé de procéder au remplacement de cette mouchette par des planches en sapin de 21 mm d'épaisseur. Le coût des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 1 460.34 E HT soit 1 746.57 E TTC ; ce qui porte le montant du marché du lot 02 à la somme de 37 143.39 E HT soit 44 423.09 E TTC. **Adopté à l'unanimité.**

### Avenant au lot 04 menuiserie bois

Compte tenu de l'utilisation d'une essence de bois colorée (mélèze), il n'y a pas lieu de procéder à la réalisation de peinture sur les abat-sons. Ce qui entraîne une moins value de 1 770.24 E sur le marché initial ; ce qui porte le montant du marché du lot 04 à la somme de 20 374.57 E HT soit 24 367.99 E TTC. **Adopté à l'unanimité.**

### Travaux supplémentaires hors marché :

Réfection porte façade sud : cette porte était cachée par un panneau enduit qui a été abattu. Compte tenu de l'état de cette porte, un devis a été demandé à la société METTEY. Le montant du devis s'élève à la somme de 2 195.30 E HT soit 2625.58 E TTC. **Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

## Réparation des cadrans de l'église.

Lors de la dépose des 3 cadrans, il s'est avéré que ces cadrans étaient très oxydés. Il a été décidé de procéder à leur réparation et le devis présenté par l'entreprise FROTEY s'élève à la somme de 2 640.00 E HT soit 3 157.44 E TTC.

**Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.**

M. Alain Le Bail constate que le décompte des plus-values et des moins-values s'établit à environ 14000 E, soit environ 6% du coût global des travaux ce qui reste globalement acceptable

## Questions diverses

### Motion de soutien au Maire de Vescemont.

le Maire de Vescemont fait l'objet de poursuites pénales pour une infraction à la loi sur l'eau, sur un terrain acquis par la commune il y a 7 ans et qui est resté en l'état depuis l'achat. Monsieur Pierre Lab fait état de la vive émotion des Maires



# Conseils municipaux

du département, qui pour la plupart, se déclarent solidaires de leur collègue. Une discussion s'engage sur ce point ; M. Pomodoro et M. Le Bail considèrent qu'il faut laisser les services de l'état accomplir leur travail s'il y a infraction. M. Fricker met l'accent sur les tracasseries administratives inutiles dont les Maires sont victimes, et souhaite l'abandon des poursuites. **Motion adoptée à la majorité (7 pour, 1 contre, 5 abstentions).**

## Déclaration préalable pour le projet d'installation d'une antenne wifimax :

Suite au refus d'un propriétaire d'implanter l'antenne sur son terrain, une solution a été trouvée sur un terrain appartenant à la commune. La société installatrice se propose de faire des tests dans tout le village et d'informer les habitants au cours d'une réunion publique.

M. Pomodoro rappelle qu'il est perplexe quant à cette implantation, parce qu'il considère que cette mesure ne résoudra pas le problème de l'accès à internet pour l'ensemble des habitants de la commune.

**Avis favorable à cette implantation (2 voix contre)**

## Fleurissement de la commune :

La commune a mandaté le GAEC Pancher afin de mettre en place le fleurissement de la commune. La participation des bénévoles à l'opération est demandée. Notre objectif reste de recevoir un prix pour ce fleurissement.

## Adhésion à l'association « Belfort Territoire de tourisme »

L'adhésion gratuite de la commune à l'association « Belfort Territoire de tourisme est adoptée.

## Installation d'une benne à déchets verts :

La commune de Méroux s'étant retirée de l'opération, le coût en sera partagé entre la commune de Vézelois et celle de Chèvremont qui y contribuera pour 8212 euro.

M. Pomodoro s'interroge sur le panneau de sens interdit qui a été posé à l'entrée du parking de l'immeuble situé carrefour du Galant. Il lui est répondu que ce parking est géré par la copropriété qui a apposé ce panneau afin de limiter les allées et venues devant l'immeuble.

## Conseil municipal du 12 avril 2013

Absents : Mme Marchal - Mr Boulat

Absents excusés : Mme Giambagli (pouvoir à Mr LAB) - Mr Doucelance (pouvoir à Mr Pomodoro)

### **Approbation du Cr du conseil du 28 mars 2013**

Mr Pomodoro rappelle qu'il est nécessaire de faire appel à candidature des bénévoles pour effectuer le fleurissement du village comme il en a été question lors du dernier conseil municipal Mme Pacaud lui propose de s'en occuper



# Conseils municipaux

et de prendre en charge cette activité mais il a refusé "car il n'est responsable de rien et est seulement conseiller municipal". **Hormis cette remarque, adoption à l'unanimité**

## Compte administratif et compte de gestion 2012

Présentation du CA 2012 :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1 134 626.00 E	800 111.19 E	1 134 626.00 E	1 226 547.30 E

Soit un résultat excédentaire de 426 436.11 euro

Sections d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisations
1 213 491.95 E	375 524.85 E	1 213 491.95 E	451 987.85 E

Soit un résultat excédentaire de 76 463.00 euro

Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2011 (417 775.18 E) le résultat de clôture est excédentaire de 494 238.18 E

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats.

Mrs FRICKER et HUGUENIN félicitent l'équipe et P LAB ainsi que Mr RUCHTY pour la bonne gestion de la commune  
Le taux d'endettement par habitant est de 287,10 E et Mr RUCHTY précise que ce chiffre est en dessous de la moyenne  
**Compte administratif voté à l'unanimité**

## Affectation du résultat du compte administratif 2012

Il convient d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2011 soit la somme de 426 436.11 E.

**Voté à l'unanimité**

## Taux d'imposition 2013 :

Ce budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition. Compte tenu de la hausse des bases d'imposition prévisionnelles pour 2013, le produit attendu s'élève à la somme de 417 546.00 E soit une augmentation du produit attendu de 4,82 % par rapport à 2012



# Conseils municipaux

## Budget primitif 2013

### Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	313 600.00 E	013 atténuation de charges	3 000.00 E
012 charges de personnel	506 400.00 E	70 produits des services	145 620.00 E
65 charges gestion courante	67 600.00 E	73 impôts et taxes	563 793.00 E
66 charges financières	15 922.94 E	74 dotations participations	367 276.00 E
67 Charges exceptionnelles	60 000.00 E	75 revenus des immeubles	5 000.00 E
68 dotation aux amortissements	3 000.00 E	77 produits exceptionnels	9 000.00 E
022 dépenses imprévues	2 166.06 E		
023 virement investissement	125 000.00 E		
<b>TOTAL</b>	<b>1 093 689.00</b>		<b>1 093 689.00</b>
	<b>euro</b>		<b>euro</b>

### Section D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 dépôt et cautionnement	736.00 E	001 solde reporté	494 238.18 E
16 emprunts et dettes assimilées	98 411.21 E	021 virement fonctionnement	125 000.00 E
20 immobilisations incorporelles	17 912.00 E	10 dotations	470 929.36 E
21 immobilisation corporelles	1 136 552.00 E	13 subventions investissement	162 609.00 E
020 dépenses imprévues	2 901.33 E	16 dépôt et cautionnement	736.00 E
		28 amortissements	3 000.00 E
<b>TOTAL</b>	<b>1 256 512.54</b>		<b>1 256 512.54</b>
	<b>euro</b>		<b>euro</b>

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 350 201.54 euro (2 348 117.95 en 2012).

### Adoption à la majorité et 2 voix contre Mrs POMODORO et DOUCELANCE au motif des élections municipales à venir

Mr le Maire souligne que tout ce mandat municipal aura été vécu sans augmentation des impôts locaux

### Participation aux dépenses scolaires 2011/2012

Au vu des dépenses réalisées, le coût d'un élève à l'école publique de Chèvremont pour l'année scolaire 2011/2012 s'élève à la somme de :

Elève de maternelle : 828.96 euro      Elève de primaire : 298.10 euro

Ces chiffres serviront de base à l'attribution de la participation communale pour les élèves de la Providence **Voté à l'unanimité**



# Conseils municipaux

## Programme de travaux ONF année 2013

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir le programme devis de travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'année 2013. Ce programme devis concerne les parcelles 11-12-13-16-19-20-22-23 et 29 pour un coût de 15 482.60 € HT soit 16 742.91 € TTC qui se décompose comme suit :

Travaux d'investissement : 14 031.70 E HT soit 15 190.45 E TTC

Travaux d'entretien : 1 450.90 E HT soit 1 552.46 E TTC.

A noter que dans ce programme étaient prévues :

La création d'une entrée dans la parcelle 13 pour un montant HT de 1 401.00 E

La remise en forme de piste (nivellement d'ornières à la mini-pelle) pour un montant HT de 708.40 E. Ces travaux ont été supprimés du programme de travaux car la commission des forêts a jugé que la création d'une entrée dans la parcelle 13 pouvait être réalisée en régie et que la remise en forme de la piste serait effectuée par les affouagistes ayant commis ces dégradations.

Le devis de travaux rectifié s'élève donc à la somme de 13 373.20 E HT soit 14 309.32 E TTC qui se décompose comme suit :

Travaux d'investissement : 12 630.70 E HT soit 13 514.85 E TTC

Travaux d'entretien : 742.50 E HT soit 794.47 E TTC

**Voté à l'unanimité**

## Participation pour installation d'une benne à déchets verts

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 31 janvier 2013, le Conseil Municipal avait décidé de participer à l'installation d'une benne à déchets verts sur la commune de Vézelois ; la commune de Vézelois étant maître d'ouvrage de cette opération qui était financée par la CAB, le SERTRID et les communes de Vézelois, Meroux et Chèvremont. La participation de la Commune de Chèvremont était de 5 475.00 €. Toutefois, la commune de Meroux s'étant retirée de cette opération, Monsieur le Maire de Vézelois nous a informés qu'en cas de maintien de la participation de la commune de Chèvremont, cette dernière passerait de 5 475.00 € à 8 212.00 €.

Il convient donc de se prononcer sur le montant de cette participation et dans l'éventualité où cette proposition serait acceptée, il convient de déterminer la durée d'amortissement de cette subvention. Elle sera de 5 ans

Mr LAB précise qu'il s'est entretenu avec Mme le Maire de Meroux, manifestant son mécontentement au regard de leur défection. Cette dernière a affirmé être absente lors du vote de cette décision de leur conseil municipal et "était désolée". **Voté à l'unanimité**

## Travaux de restauration des façades de l'Eglise – Travaux supplémentaires - avenants

### Avenant au lot 02 Charpente Couverture Zinguerie

Lors d'une visite de chantier, il a été constaté qu'il manquait 17,40ml de gouttières sur le clocher, que les gouttières du cœur de l'église étaient à remplacer, qu'il convenait de supprimer 80% du poste charpente de la sacristie et de remplacer la mouchette de l'avant couvert du cœur par des planches en épicea. Le coût des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 744,72 E pour les gouttières du clocher,

1960.40 € pour les gouttières du cœur de l'église, 900.00 E pour l'avant-couvert et – 2816.00 pour la suppression de la charpente de la sacristie; ce qui porte le montant du marché du lot 02 à la somme de 37 932.51 E HT soit 45 367.28 E TTC.

Travaux supplémentaires hors marché :

A l'intérieur du clocher deux remplages sont maintenus par des étais. Il a donc été décidé de procéder à leur réfection et un devis a été demandé à l'entreprise Piantanida. Le montant du devis s'élève à la somme de 2 140.00 € HT soit 2 559.44 € TTC. **Voté à l'unanimité**

## Questions et informations diverses

Mr le Maire rappelle que la boulangerie Begue organisera le 27 et 28 avril 2013 un week end gourmand afin de faire connaître de nouveaux produits

Mr POMODORO demande des renseignements sur le panneau de travaux Rue du Fort positionné sur une clôture. C'est en fait le panneau légal annonçant la pose de l'antenne wifimax et qui doit être en place 2 mois avant le début des travaux .

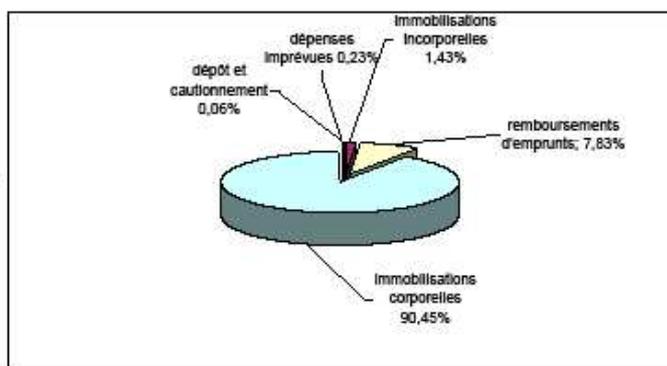
# Budget 2013

## Section d'investissement

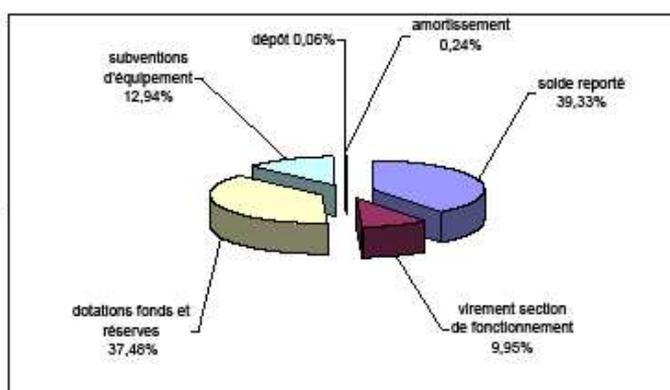
### Présentation BP 2013

Section d'investissement.

dépôt et cautionnement	736,00 €
Immobilisations incorporelles	17 912,00 €
Remboursement d'emprunts	98 411,21 €
Immobilisations corporelles	1 136 552,00 €
dépenses imprévues	2 901,33 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 256 512,54 €</b>



Solde reporté	494 238,18 €
Virement de la section de fonc	125 000,00 €
Dotations fonds et réserves	470 929,36 €
Subventions d'investissement	162 609,00 €
dépôt et cautionnement reçu	736,00 €
amortt subv équipement	3 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 256 512,54 €</b>



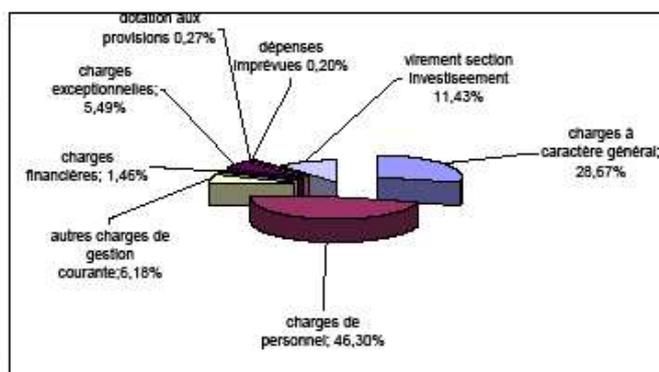
# Budget 2013

## Section de fonctionnement

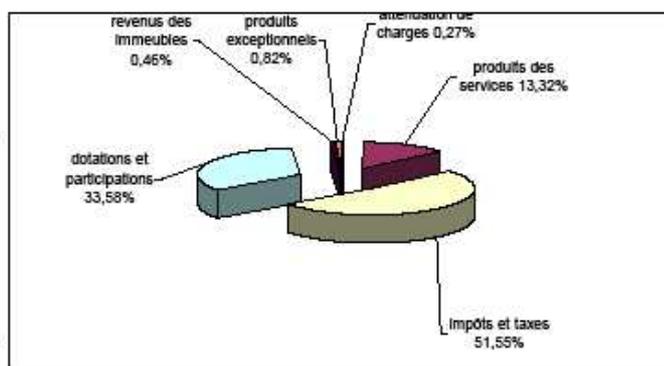
### Présentation BP 2013

Section de fonctionnement.

Charges à caractère général	313 600,00 €
Charges du personnel	506 400,00 €
Autres charges gestion courante	67 600,00 €
Charges financières	15 922,94 €
Charges Exceptionnelles	60 000,00 €
Dotations aux provisions	3 000,00 €
Dépenses imprévues	2 166,06 €
Virement section d'investissement	125 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 093 689,00 €</b>



Atténuation de charges	3 000,00 €
Produits des services	145 620,00 €
Impôts et taxes	563 793,00 €
Dotations et participation	367 276,00 €
revenus des immeubles	5 000,00 €
Produits exceptionnels	9 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 093 689,00 €</b>



# Etat civil



## **NAISSANCES**

- Le 29 Janvier 2013                      **Léna** de Allan FAIVET et Christelle LANSQUI  
5, rue de Pérouse
- Le 23 Avril 2013                         **Gabin** de William LEFRÈRE et Emilie CASTELLI  
11 bis, rue de Fontenelle
- Le 30 Avril 2013                         **Célio** de Cyril FLOTAT et Céline BOCQUET  
5, impasse sur la Ville
- Le 07 Mai 2013                          **Ismaël** de Mohamed MESLEM et Zena NEMER  
45C, rue de Pérouse

## **DÉCÈS**

- SPARAPAN ép. COTTET Pierrette Reine (75 ans)                      Le 10 Janvier 2013
- HISLEUR Gisèle Marcelle (80 ans)    Le 24 Février 2013
- MATHIS Raymond Jean (84 ans)    Le 05 Mars 2013
- DEVANTOY Robert (81 ans)    Le 10 Mai 2013

# Entretien et amélioration du terrain de football

Afin d'assurer la pérennité du stade DUVALLET et permettre le jeu dans les meilleures conditions, la Municipalité a installé un arrosage automatique et les services techniques de la commune assurent régulièrement la tonte de la pelouse. Au-delà de la mise en œuvre de ces actions, des opérations mécaniques de régénération de la structure de la pelouse ont été programmées selon le calendrier ci-dessous, pour garantir la bonne tenue uniforme du terrain.

1. Mai 2013 (réalisé) : mise en place d'engrais, carottage (400 trous par m<sup>2</sup>), sablage, regarnissage avec des graines spécifiques aux pelouses sportives. Le sablage est un élément très important dans l'entretien des terrains de sport. Il participe au confort de jeu, associé à une opération de carottage. Le sablage remplit les perforations et permet ainsi d'améliorer la perméabilité superficielle du sol et la ventilation de ce dernier. Enfin, il corrige progressivement les défauts de la micro-planéité du terrain.



2. Juillet 2013 (planifié) : reprise des surfaces devant les buts par apport de terre végétale et ré-engazonnement
3. Septembre 2013 (planifié) : décompactage à lames vibrantes (profondeur 25 cm) et regarnissage avec des graines spécifiques aux pelouses sportives. Ce décompactage à lames vibrantes redynamise la couverture végétale, il accroît l'enracinement du gazon et lui redonne un aspect dense et homogène.



Il est clair que ce type d'intervention nécessite l'emploi de machines spécifiques. Aussi il est fait appel à une entreprise extérieure spécialisée dans ce genre de travaux. Cette année, les travaux ont été confiés à la société Technigazon, qui est intervenue en mai sur les 7 000 m<sup>2</sup> du terrain de football. Elle a ainsi répandu près de 30 tonnes de sable, semé 200kg de graines de gazon puis carotté la surface de jeu par plus de 2 800 000 trous.

# Bilan travaux en photos

## TRAVAUX AUTOUR DE L'ÉGLISE



1 CRÉATION D'UNE CRÈCHE DE 18 PLACES ET D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS (3 SALLES)

